

Communiqué de presse

**Elections 2017
Français inscrits à l'étranger**

La Ville de Colmar invite les électeurs colmariens revenus de l'étranger à bien s'assurer de leur radiation des listes consulaires. Faute de quoi, ils ne pourraient pas voter à Colmar lors des prochaines échéances électorales de 2017 (présidentielle et législatives). Des formulaires de demande de radiation de la liste électorale consulaire sont disponibles au bureau des élections (hall d'accueil de la Mairie).

Quant aux électeurs toujours établis à l'étranger, ils voteront lors des élections précitées, et conformément au code électoral, dans leur centre de vote. Ils ne pourront donc pas voter à Colmar, ni personnellement, ni par procuration.

Le service Population/Elections reste à disposition pour toute information complémentaire au 03.89.20.68.68. poste 1220 ou 1222. Accueil du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (permanence le vendredi jusqu'à 19h00).

Contact presse : **Delphine Sivignon**
+33 (0)3 69 99 56 21
+33 (0)6 99 02 64 33
delphine.sivignon@colmar.fr